



PRÉSIDENTENCE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

N°1419-2016/ARR/DJA

du : 14/06/2016

AMPLIATIONS

Commissaire délégué	1
DPASS	1
JONC	1
Archives NC	1
DJA	1
Intéressés	2

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté n° 880-2015/ARR/DJA du 26 mars 2015 portant désignation de personnes qualifiées au sein des organismes extérieurs

LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération n° 58-2008/APS du 9 octobre 2008 relative à la commission d'agrément des candidats à l'adoption ;

Vu l'arrêté n° 880-2015/ARR/DJA du 26 mars 2015 portant désignation de personnes qualifiées au sein des organismes extérieurs ;

Vu le rapport n°1078-2016/ARR,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Les dispositions de l'article 1 de l'arrêté du 26 mars 2015 susvisé, sont remplacées par les dispositions suivantes :

« **ARTICLE 1** : (204) *A la commission d'agrément des candidats à l'adoption, sont désignés en raison de leur qualité professionnelle :*

- *Dr Sylvie Orsero, médecin du centre médico-social de la Rivière-Salée, titulaire ;*
- *Dr Philippe Eono, responsable de la cellule d'évaluation, d'études et de prospective de la direction provinciale de l'action sanitaire et sociale, suppléant. ».*

ARTICLE 2 :Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le commissaire délégué de la République, publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie et notifié aux intéressés.